

**CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR**

**DIRECTION DES ACHATS ET DES RESSOURCES MATERIELLES**

145 avenue François Mitterrand

18000 BOURGES CEDEX

**Annexe 2 - 25GHT44**

**CADRE DE RÉPONSE**

**Convention d’occupation temporaire du domaine public pour l’exploitation de Food-trucks sur un site du**

**Centre Hospitalier Jacques Cœur :**

**Site du Château des Gadeaux**

* **Cérémonie des médailles du 20 juin 2025 -**

Remarques préliminaires :

À peine d’irrecevabilité de son dossier, le candidat doit impérativement répondre à l’appel à propositions en renseignant le présent document sans modifier sa structure, et en le complétant par les annexes exigées.

Tous les renseignements fournis dans le cadre de réponse et ses annexes sont contractuels, et seront donc opposables à l’Occupant durant l’exécution de la convention portant autorisation d’occupation du domaine public.

**JUSTIFICATION PAR LE CANDIDAT DE LA RECEVABILITÉ DE SA CANDIDATURE**

*Le candidat justifie la recevabilité de sa candidature en produisant les documents et éléments ci-dessous.*

1. **Documents à annexer au présent cadre de réponse**
2. *Documents de présentation*

Sont annexés au présent cadre de réponse :

* La fiche de renseignements techniques dûment complétée.
* Un document présentant **au moins une** situation dans laquelle le candidat a déjà exploité son food-truck (ex. : présence récurrente dans un lieu particulier ou ponctuelle lors d’un événement spécifique).
* Une photo de mise en situation du Food-truck.
* Le contenu des formules-types que le candidat envisage de proposer.
1. *Documents administratifs*

Sont également annexés au présent cadre de réponse :

* **Si le candidat exploite son Food-truck sous la forme d’une entreprise individuelle**, un extrait d’immatriculation ou une carte d’immatriculation justifiant de l’inscription de l’entreprise du candidat au Répertoire des Métiers.
* **Si le candidat est une société**:
	+ Un extrait d’inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité (*K bis*).
	+ Un extrait d’immatriculation ou une carte d’immatriculation justifiant de l’inscription de la société au Répertoire des Métiers.
* **Si l’entreprise du candidat n’est pas domiciliée sur la commune de Bourges**, une carte de commerçant ambulant.
* Les pièces suivantes prévues par les dispositions du code du travail, à savoir :
	+ En ce qui concerne le détachement des travailleurs :

**Uniquement si l’employeur est établi hors de France et détache temporairement des salariés**, les pièces prévues à l’article R. 1263-12 du code du travail, à savoir :

* + - L’accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service « SIPSI » du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du même code.
		- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat s'est, le cas échéant, acquitté du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles L. 1263-6, L. 1264-1, L. 1264-2 et L. 8115-1 du même code. Cette attestation comporte les nom, prénom, raison sociale du cocontractant et la signature de son représentant légal.
	+ En ce qui concerne le travail illégal :
		- Si le candidat est établi en France, les pièces prévues aux articles D. 8222-5 et D. 8254-2 du code du travail, à savoir :
			* Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont le candidat s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
			* Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au Registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
				+ Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis).
				+ Un extrait d'immatriculation au Registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat.
				+ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale du candidat, son adresse complète et son numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au Registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
				+ L'accusé de réception électronique mentionné à l'article R. 123-6 du code de commerce, émanant du greffier du tribunal de commerce compétent ou de la chambre des métiers et de l'artisanat compétente.
			* La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail.

Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

* + - * + Sa date d'embauche.
				+ Sa nationalité.
				+ Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
		- Si le candidat est établi à l’étranger : les pièces prévues à l’article D. 8222-7, rédigées en langue française ou accompagnées d’une traduction en langue française, à savoir :
			* Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts.

Si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant :

* + - * + Son identité et son adresse.
				+ Ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
			* Un document attestant de la régularité de la situation sociale du candidat au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale.
			* Lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le candidat est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, le candidat doit s'assurer de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.
			* Lorsque l'immatriculation du candidat à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :
				+ Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
				+ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés :

Le nom ou la dénomination sociale du candidat.

Son adresse complète.

Et la nature de son inscription au registre professionnel.

* + - * + Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.
* Une photocopie de la carte d’identité :
	+ Du candidat s’il exerce sous forme d’entreprise individuelle.
	+ Ou du dirigeant de la société candidate.
* La carte grise du véhicule susceptible de se rendre sur le site.
* L’attestation d’assurance du véhicule susceptible de se rendre sur le site.
* L’attestation d’assurance du candidat couvrant les risques susceptibles de survenir de son fait lors de l’exploitation du food-truck sur le domaine public.
* L’attestation de formation d’hygiène et risques sanitaires du candidat.
* L’attestation ou le rapport de vérification par un bureau de contrôle agréé des installations du food-truck quant au respect des normes de sécurité afférentes en cours (gaz, sécurité incendie…).
* Si le candidat commercialise des denrées alimentaires contenant des produits d’origine animale, le récépissé de la déclaration cerfa 13984\*03 effectuée auprès de la Direction Départementale en Charge de la Protection des Populations.
1. *Projet de convention d’occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels dûment complété*

Le candidat complète, et le cas échéant signe au moyen d’un certificat de signature électronique, le projet de convention d’occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels figurant en annexe du présent cadre de réponse.

1. **Éléments à renseigner dans le présent cadre de réponse**
2. *Éléments de présentation*

*Le candidat renseigne ci-dessous :*

* L’adresse de courrier électronique à laquelle il peut être contacté par le Centre Hospitalier Jacques Cœur (s’il ne dispose pas d’une telle adresse, il l’indique en toutes lettres) :

|  |
| --- |
|  |

* L’adresse de son site internet et/ou de sa page Facebook et/ou d’un autre réseau social (s’il ne dispose pas de site internet ou d’un compte sur un réseau social, il l’indique en toutes lettres) :

|  |
| --- |
|  |

* Le logo HD du candidat (s’il ne dispose pas d’un tel logo, il l’indique en toutes lettres) :

|  |
| --- |
|  |

1. *Éléments relatifs à certaines des contraintes spécifiques énoncées par le Centre Hospitalier Jacques Cœur*

*Le candidat précise qu’il sera en mesure de se conformer à chacune des contraintes spécifiques mentionnées ci-dessous, selon les exigences formulées dans l’appel à propositions :*

* Offre de restauration proposée :

|  |
| --- |
|  |

**JUSTIFICATION PAR LE CANDIDAT DE LA VALEUR DE SA PROPOSITION AU REGARD DE CHACUN DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

*Sous chacun des critères et sous-critères suivants (hormis sous le critère de qualité de la présentation, lequel est simplement rappelé ci-dessous* ***POUR MEMOIRE****), le candidat apporte au Centre Hospitalier les renseignements nécessaires à l’appréciation de sa proposition :*

* ***Critère N°1 : (60 pts)***
* Rapport quantité/prix des formules proposées.
* ***CritèreN°2 - Adéquation de la proposition :* *(40 pts)***
* Sous-critère N° 1 : Autonomie en énergie des Food-trucks (10 pts).

|  |
| --- |
|  |

* Sous-critère N° 2 : Capacité en nombres de couverts (20pts).

|  |
| --- |
|  |

* Sous-critère N° 3 : Quantités fournies par portions (10 pts).

|  |
| --- |
|  |

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

|  |
| --- |
| **NOM DU FOOD-TRUCK** |
|  |
|  |
| **COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER** |
| **Nom** |  |
| **Prénom** |  |
| **Email** |  |
| **Numéro** **de téléphone** |  |
| **Adresse postale** |  |
|  |
| **DIMENSIONS en mètres DU VÉHICULE UTILISÉ**  |
| **Longueur** |  |
| **Hauteur** |  |
| **Largeur** |  |
|  |
| **AVEZ-VOUS RECOURS AU GAZ ?** | **SI OUI, QUEL TYPE D’INSTALLATION ?** |
| **Oui** |  |  |
| **Non** |  |
|  |
| **GROUPE ÉLECTROGÈNE (LE CAS ÉCHÉANT)** |
| **Puissance électrique (en Kw – KiloWatt)** |  |
| **Type de groupe****(cocher la case correspondante)** | *Embarqué* *(intégré au véhicule)* |  |
| *Mobile* |  |
| **Technologie utilisée****(cocher la case correspondante)** | *Essence* |  |
| *Diesel* |  |
| *Insonorisé* |  |
| *Autre type* *de technologie* |  |
| **Autonomie en électricité** |  |
| **Autonomie en eau** |  |

**Renseignements pratiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Amplitude horaire d’installation** |  |
| **Amplitude horaire de désinstallation** |  |
| **Nombre de repas pouvant être servis sur l’amplitude horaire 12h30 à 14h45** |  |
| **Composition et coûts des repas proposés sur la carte** |  |
| **Date de délivrance de l’agrément sanitaire (joindre une copie du document)** |  |
| **Coordonnées du siège social, téléphone et mail de contact** |  |

**DOCUMENT PRÉSENTANT AU MOINS UNE SITUATION**

**DANS LAQUELLE LE CANDIDAT A DÉJÀ EXPLOITÉ SON FOOD-TRUCK**

**UNE PHOTO DE MISE EN SITUATION DU FOOD-TRUCK**

**DESCRIPTIF ET PHOTO DU CONTENU DES FORMULES-TYPES QUE LE CANDIDAT ENVISAGE DE PROPOSER**